

20 JAN. 2025

**ARRETE ETBALISSANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE AU
TITRE DE L'ANNÉE 2025**

ARRETE N°001/2025

La présidente de SIVOS DES BRUYÈRES,

Vu le Code Général de la fonction publique,

Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale,

Vu la délibération n° 2024-020 du 18 décembre 2024 relative à la détermination des « ratios-promouvables »,

Vu l'arrêté n°001-2024 fixant les Lignes Directrices de Gestion à compter du 15 avril 2024,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2025 est établi comme suit :

Avancement au grade de : adjoint technique principal 2^{ème} classe

Nom / Prénom	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
BONNE Josiane	Adjoint technique	01/08/2008

Avancement au grade de : adjoint technique principal 2^{ème} classe

Nom / Prénom	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
BONNE Josiane	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	01/02/2025

ARTICLE 2 : Le présent tableau d'avancement sera transmis au Centre de Gestion du Calvados qui en assurera la publicité, en application de l'article L522-26 du code général de la fonction publique susvisé.

Fait à Villers-Canivet, le 16 janvier 2025
La présidente, Nadège BURON- LEDARD

SIVOS DES BRUYÈRES
Mairie
de
Villers-Canivet
14420

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
 - informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.
- Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Notifié le 16/01/25.....

Signature de l'agent :

J. Bohm